



MODALITES DE SELECTION 2026 POUR LE POWERLIFTING

Préambule

Les modalités de sélection telles que définies ci-dessous ne dérogent pas aux règlements sportifs des différentes disciplines de la FFForce.

Tout athlète prétendant à une sélection internationale devra être à jour de la surveillance médicale réglementaire et ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire ou dans l'attente de passage devant la commission de discipline.

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE

- **Championnats d'Europe Open** du 01 au 10 mai à Pilsen (CZR)
- **Championnats du Monde Open** du 09 au 15 novembre à Istamboul (TUR)

Championnats d'Europe

La FFFORCE ne prendra aucun athlète en charge pour cette compétition.

Sélection

Pas d'épreuve de sélection si ce n'est d'avoir réalisé les minimas au cours des 12 derniers mois en compétition internationale ou lors des championnats de France avant les engagements préliminaires sur Goodlift.

Championnats du Monde

La FFFORCE ne prendra aucun athlète en charge pour cette compétition.

Sélection

Pas d'épreuve de sélection si ce n'est d'avoir réalisé les minimas au cours des 12 derniers mois en compétition internationale ou lors des championnats de France avant les engagements préliminaires sur Goodlift.

Attention

Afin de pouvoir prétendre et honorer une sélection en Equipe de France ou une sélection nationale, tout athlète devra être titulaire d'une licence FFForce valable pour la saison en cours.

Toute sélection peut être remise en cause pour :

- Blessure constatée,
- Méforme notoire,
- Non-respect de la convention SHN/Fédération,
- Non-respect de la charte de l'Equipe de France,
- Action pouvant constituer une infraction au règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la FFForce, qu'elle fasse l'objet d'une procédure, d'une mesure conservatoire ou non,

- Action pouvant relever de l'article 302 du règlement disciplinaire général de la FFForce, qu'elle fasse l'objet d'une procédure, d'une mesure conservatoire ou non.

Dans ce cas, le Président de la FFForce, le Directeur Technique National et /ou le médecin fédéral adressent un rapport circonstancié à l'instance compétente.

Ces modalités de sélection ont été élaborées dans le respect de la Charte de l'Equipe de France.

Elles sont validées dans les textes officiels de la FFForce.

Toute modification pourra y être apportée pour des raisons de force majeure et/ou dans l'intérêt supérieur de la France. Dans ce cas, celle-ci sera également validée et publiée.

Minima Internationaux de POWERLIFTING

Femme	Europe	Monde		Homme	Europe	Monde
47	400	430		59	600	620
52	440	470		66	670	700
57	480	500		74	770	790
63	510	530		83	820	840
69	540	570		93	870	900
76	560	590		105	930	960
84	570	600		120	970	1000
+ 84	580	610		+ 120	1000	1015